

CIRCULAIRE N° 02 /CAB/PR DU 16 FEVR. 1979
relative au retard et à l'absentéisme dans les Administrations publiques et parapubliques. -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- à Messieurs - le Premier Ministre,
- les Ministres d'Etat,
- les Ministres et Vice-Ministres,
- les Délégués Généraux,
- les Gouverneurs de Provinces.

La réforme Administrative qui vient de faire l'objet d'importants textes doit, dans l'esprit qui a prévalu à son intervention, revitaliser notre appareil administratif pour lui permettre d'accroître son rendement eu égard aux exigences multiples d'un développement national accéléré.

Pour être efficace, elle doit être accompagnée d'un changement radical de mentalités, de méthodes de travail et de certaines habitudes fortement ancrées dans les administrations.

En rappelant à votre attention les nombreuses circulaires et notes de service sur la conscience professionnelle et le rendement des agents de l'Etat, j'insiste plus particulièrement cette fois-ci sur l'obligation de ponctualité et de présence effective dans les lieux de service.

Il m'est en effet revenu que certains agents non seulement arrivent souvent en retard à leur poste, mais repartent aussitôt après leur arrivée soit en ville, soit dans les environs pour s'occuper de leurs affaires personnelles.

Cet état de chose a pour conséquence une accumulation des instances et un ralentissement dans le traitement des dossiers.

A ces retards et sorties injustifiées s'ajoutent un manque d'empressement à servir les usagers et une lenteur excessive à passer les écritures que requièrent certaines prestations de service.

L'Etat subit ainsi un immense préjudice moral et matériel du fait de ces retards, de ces abandons prématurés des services et de cette répugnance à réserver rapidement une suite aux requêtes des usagers. Ainsi le principe fondamental du salaire contrepartie du service fait ne correspond plus à rien, la durée légale de travail étant souvent réduite, sans aucune incidence sur le salaire.

En fin de compte ces habitudes freinent notre Développement qui, comme vous le savez, est tributaire en grande partie de l'activité administrative dans son ensemble.

L'Administration de Développement que nous avons consacrée au congrès de la maturité à Douala en 1975 doit compter sur sa productivité à l'instar d'une grande entreprise privée, eu égard aux dépenses énormes qu'elle engage pour assurer son fonctionnement.

Je vous demande en conséquence de veiller personnellement à la stricte observation de la présente circulaire sur la ponctualité et la présence des agents de l'Etat à leur lieu de service.

Cette présence qui doit se concrétiser par un rendement accru dans les services publics vous permettra de noter ces personnels en fonction de leurs mérites et de leur compétence.

La vigilance auprès de vos collaborateurs à laquelle je vous convie a donc pour but d'améliorer substantiellement, dans l'intérêt national bien compris, le ratio coût-rendement dont la détérioration engendrerait à l'endroi de l'Etat des difficultés incontestables.

Ainsi en vous demandant de m'accuser réception de la présente circulaire, je vous invite à plus de rigueur dans l'application des mesures disciplinaires appropriées aux personnels qui persisteraient dans les errements du passé et à assurer une très large diffusion par tous moyens des présentes instructions auprès des services placés sous votre autorité. -

YAOUNDE le 16 FEVR. 1979

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,



AHMADOU AHIDJO